

FICHE SPORT 2024 - 2025

TIR SPORTIF

Coupe de France

Mise à jour du 30 janvier 2025

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDREASSIAN

Délégué technique UNSS

FFTIR

Philippe QUENTEL / Directeur département développement

Amélie MULLER / Membre du service technique

Maxime COURSIMAULT / Directeur de la cellule performance – référent scientifique

<u>UNSS</u>

Marie Pierre ROUSSARD / Professeure d'EPS. Responsable Formation

Nathalie SALAS / Professeure d'EPS. Responsable Jeunes Coachs

Sébastien THIBOT / Professeur d'EPS. Responsable Jeunes Arbitres

REFERENT SPORT PARTAGE

Sommaire de la Fiche Sport TIR SPORTIF 2024-25

Coupe de France UNSS Équipe COLLEGE	3
Coupe de France UNSS Équipe LYCEE	4
Coupe de France UNSS Sport Partagé COLLEGE	5
Coupe de France UNSS Sport Partagé LYCEE	6
Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »	7
Formation	7

Certificat médical : Un certificat médical est nécessaire pour pratiquer le tir sportif 1 .

Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport : 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur : - l'examen neurologique et la santé mentale ; - l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir.



Coupe de France UNSS Équipe COLLEGE

Composition des délégations

Composition des participants Voir RF II.3	2 tireurs Mixité autorisée. Catégorie d'âge Collèges 2010 – 2011 – 2012 2013 avec sur classement
Jeune Juge <u>Lien Livret JJ</u>	Jeune officiel par académie, certifié académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au CF Une académie « porteuse » peut fournir un Jeune officiel.
Jeune coach Lien Livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée. Il est compétiteur
Accompagnateur Voir RF I.1.3	1 à 2 accompagnateurs par AS

Tenue de compétition Voir RF I.2.7	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés. Cf règlement fédéral UNSS (I, B : tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement doivent en porter les couleurs. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.
Règlement <u>Lien règlement</u>	CF REGLEMENT SPORTIFTIR SPORTIF 2025 UNSS Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable ; Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.
Formule de challenge	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2025
Modalités de qualification Voir RF IV.3.33	Qualification du champion académique Collège Pistolet ; Qualification du champion académique Collège Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : Dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTir. Dérogation à demander à : developpement@fftir.org
Minimum de points	Pistolet: 270 / 400 Carabine: 290 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titres décernés Voir RF IV.6.42	Vainqueur de la COUPE DE FRANCE COLLEGE UNSS TIR PORTIF 2025



Coupe de France UNSS Équipe LYCEE

Composition des délégations

Composition des participants Voir RF II.3	2 tireurs Mixité autorisée. Catégorie d'âge 2009 - 2008 – 2007 – 2006 2010 avec sur classement
Jeune Juge <u>Lien Livret JJ</u>	Jeune officiel par académie, certifié académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au CF Une académie « porteuse » peut fournir un Jeune officiel.
Jeune coach <u>Lien Livret JC</u>	1 Jeune Coach par équipe qualifiée. Il est compétiteur
Accompagnateur Voir RF I.1.3	1 à 2 accompagnateurs par AS

Tenue de compétition Voir RF I.2.7	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés. Cf règlement fédéral (I, B : tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement doivent en porter les couleurs. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.
Règlement <u>Lien règlement</u>	CF REGLEMENT SPORTIF TIR SPORTIF 2025 UNSS Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
Formule du challenge	Se référer au règlement sportif UNSS TIR SPORTIF 2025
Modalités de qualification Voir RF IV.3.33	Qualification du champion académique Lycée Pistolet ; Qualification du champion académique Lycée Carabine ; Repêchages possibles selon capacité de l'organisation. Si pas de championnat d'académie : Dérogation sur justificatif d'un score auprès de l'organisation validé par le responsable académique et un arbitre FFTir. Dérogation à demander à : developpement@fftir.org
Minimum de points	Pistolet : 290 / 400 Carabine : 300 / 400
Nombre d'équipes	80 équipes maximum, toutes catégories confondues (collège, lycée et Sport Partagé) et disciplines confondues (carabine et pistolet).
Titres décernés Voir RF IV.6.42	Vainqueur de la COUPE DE FRANCE LYCEE UNSS TIR PORTIF 2025





Coupe de France UNSS Sport Partagé COLLEGE

Composition des délégations

Composition Des équipes Voir RF II.3 LC Sport Partagé	2 compétiteurs : 1 élève en situation de handicap (avec attestation MDPH ou MDA obligatoire) associé à 1 élève valide. Mixité facultative Catégorie d'âge Collèges 2010 – 2011_2012 2013 avec sur classement
Jeune juge <u>Lien livret JJ</u>	Jeune officiel par académie, certifié académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au CF Une académie « porteuse » peut fournir un Jeune officiel.
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe, certifié académique obligatoire.
Accompagnateur Voir RF I.1.3	1 à 2 accompagnateurs par AS ou plus en fonction des besoins spécifiques

Tenue de compétition Voir RF 1.2.7	Tenue de sport obligatoire : survêtement et ou tenue spécifique pour les carabinières et carabiniers Les concurrents représentent l'AS de leur établissement doivent en porter les couleurs. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.
Règlement <u>Lien règlement</u>	Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe. NB: en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10 m couché Para-tir c'est-à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10 m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10 m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10 m debout. Voir tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA en annexe
Formule de compétition	Organisation sur place la veille du championnat selon les équipes participantes. Le format sera déterminé sur place au regard du nombre d'inscrits.
Modalités de qualification Voir RF IV.3.33	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique.
Nombre d'équipes	20 équipes maximum au CF SPORT PARTAGE Collège
Titres décernés Voir RF IV.6.42	Vainqueur de la COUPE DE FRANCE UNSS COLLEGE SPORT PARTAGE





Coupe de France UNSS Sport Partagé LYCEE

Composition des délégations

Composition Des équipes Voir RF II.3 LC Sport Partagé	2 compétiteurs 1 élève en situation de handicap (avec attestation MDPH ou MDA obligatoire) associé à 1 élève valide. Mixité facultative Catégorie d'âge Lycées 2009 – 2008- 2007- 2006
Jeune juge <u>Lien livret JJ</u>	Jeune officiel par académie, certifié académique minimum. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au CF Une académie « porteuse » peut fournir un Jeune officiel.
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe, certifié académique obligatoire.
Accompagnateur Voir RF I.1.3	1 à 2 accompagnateurs par AS ou plus en fonction des besoins spécifiques

Tenue de compétition Voir RF I.2.7	Tenue de sport obligatoire : survêtement et ou tenue spécifique pour les carabinières et carabiniers Les concurrents représentent l'AS de leur établissement doivent en porter les couleurs. La tenue de club est interdite : le non-respect entraine le déclassement. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.
Règlement <u>Lien règlement</u>	Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe. NB: en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10 m couché Para-tir c'est-à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10 m debout. En pistolet, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Pistolet 10 m Para-tir, c'est-à-dire assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en pistolet 10 m debout. Voir tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA en annexe.
Formule de compétition	Organisation sur place la veille du championnat selon les équipes participantes. Le format sera déterminé sur place au regard du nombre d'inscrits.
Modalités de qualification Voir RF IV.3.33	Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique.
Nombre d'équipes	20 équipes maximum au CF SPORT PARTAGE Lycée
Titres décernés Voir RF IV.6.42	Vainqueur COUPE DE RANCE UNSS LYCEE SPORT PARTAGE



Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Équivalences fédérales

Le jeune licencié FFTIR qui possède le niveau national de juge/arbitre UNSS obtient par équivalence certains modules du diplôme d'arbitre jeune.

Innovation

- Sensibilisation aux valeurs du sport et aux qualités requises pour la pratique du tir sportif à partir d'animations en parallèle de la coupe de France sous forme de circuit ludique :
 - o tir laser,
 - tir au Scatt,
 - o encadrement assuré par des athlètes de haut niveau ou des formateurs professionnels,
 - o démonstrations d'autres disciplines,
 - Quizz arbitrage
 - Valorisation des bons gestes éco-responsables

Etc...

Formation

Une formation est proposée à tous les enseignants de l'enseignement supérieur les 12 et 13 novembre 2024 au CNTS à Châteauroux. Retrouvez toutes les informations sur le site de la FFTir.

Cette formation s'appuie sur le dispositif « Cibles Couleurs » portée par la FFTIR pour découvrir les différentes pratiques, apporter des exemples de séances selon les niveaux et structurer la progression sur une saison.

Cette formation permet la mise en situation sur les installations des Jeux olympiques et paralympiques, encadrée par des professionnels.

Cette progression pédagogique, conçue et mise en œuvre par le département formation fédérale depuis 2004, permet de développer une véritable dynamique de formation en enrichissant et structurant les interventions techniques.

Avec « Cibles Couleurs », un formateur va pouvoir faire progresser ses tireurs. Cette progression propose une méthodologie d'apprentissage particulièrement vivante et attrayante au service d'une organisation cohérente de la pratique.







13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :



















